



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Val-de-Marne

CABINET DU MAIRE

Monsieur Guillaume LEROY  
Président  
Association Transparence citoyenne

Thiais, le 30 août 2024

Monsieur le Président,

Par mail en date du 28 mars dernier, l'association « Transparence citoyenne » a sollicité notre commune afin d'obtenir les notes de frais de monsieur le maire de Thiais entre juin 2020 et aujourd'hui.

A la suite de nos recherches, et en application de l'article L. 311-1 du Code des relations entre le public et l'administration, je puis vous communiquer les résultats suivants relatifs à ces notes de frais :

- 4044 euros en 2020
- 9304 euros en 2021
- 10237 euros en 2022
- 10771 euros en 2023

Je tenais à vous indiquer que la réutilisation des données publiques est strictement encadrée et souhaite m'assurer de votre engagement à ne pas en faire un usage commercial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mathieu GEAGEA  
Directeur de Cabinet